

REÇU A LA PRÉFECTURE

30 JAN. 2007

Conseil Général
Haut-Rhin 

Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux

Colmar, le

ARRETE **2007 - 00070** DSOL
du
29 JAN. 2007

**portant majoration de la dotation globale 2006 du service social gérontologique
du pôle ILL-RIED et RHIN**

- VU** la convention de délégation du service social gérontologique du 27 janvier 2006 ;
- Vu** l'arrêté portant fixation de la dotation globale du service social gérontologique du pôle ILL RIED et RHIN du 11 juillet 2006 ;
- VU** le compte de résultat pour l'année 2006 établi par la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace en date du 29 décembre 2006 ;
- VU** la convention portant application volontaire de l'art.L.122-12 du code du travail signée le 21 décembre 2006 ;

REÇU A LA PRÉFECTURE
30 JAN. 2007

ARRETE

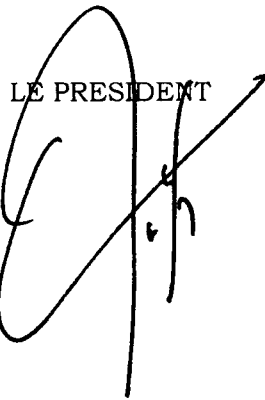
ARTICLE 1^{er} :

Pour l'année 2006, la dotation globale du service social gérontologique du pôle ILL-RIED et RHIN, confié par délégation à la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace, est majorée de 1 955,82 € à la suite de la prise en compte pour sa valeur nette comptable du montant de la cession au Conseil Général du Haut Rhin de matériels et mobiliers en application de la convention signée le 21 décembre 2006.

La différence entre la dotation 2006 versée et les dépenses réalisées en 2006 pour la part à la charge du Département, représente un excédent de 1 153,78 €. Le solde restant à verser au titre de la dotation globale 2006 à la Mutualité Sociale Agricole est ainsi fixé à 802,04 €.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur BRAULT, Directeur de la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

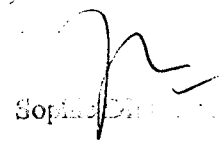
LE PRESIDENT


DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

30 JAN. 2007
- 2 FEV. 2007



Le
Personnel
Sophie


Chen
TINER